

TERRITOIRE – LAC-SAINT-JEAN EST

La Table de lutte à la pauvreté pour l'inclusion sociale de la MRC Lac-Saint-Jean-Est a établi comme prioritaires les enjeux suivants.

Note importante : votre projet doit contribuer à répondre aux priorités 1 et 2 et à leurs sous-objectifs (au moins un).

PRIORITÉS LOCALES :

1. Réponse aux besoins de base des individus

- 1.1. Soutenir la mise sur pied de projets afin de répondre aux besoins de base des individus (se loger, s'habiller, se nourrir, un revenu décent, environnement sain et sécuritaire, accès au transport pour les services de santé et de loisirs) et ce particulièrement dans les communautés dévitalisées.
- 1.2. Soutenir, maintenir et bonifier l'offre de services des organismes du milieu qui possèdent une expertise-terrain reconnue par le milieu communautaire, en matière de lutte à la pauvreté et d'inclusion sociale, sinon, il s'associe à un partenaire la possédant.
- 1.3. S'assurer que le projet ne dédouble pas les services ou initiatives déjà existants sur le territoire.
- 1.4. Favoriser le maintien des projets financés par le 2^{ième} plan de lutte et qui ont eu des résultats probants.
- 1.5. Supporter le déploiement des services vers les communautés rurales et/ou dévitalisées.

2. L'intégration sociale des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion

- 2.1. Réduire l'isolement des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale tout en favorisant leur implication citoyenne.

3. Les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale

- 3.1. Promouvoir et respecter les droits individuels et collectifs des personnes en situation de pauvreté et/ou d'exclusion sociale.
- 3.2. Lutter contre les préjugés face aux personnes en situation de pauvreté et/ou d'exclusion sociale.
- 3.3. Combattre l'indifférence envers les personnes en situation d'exclusion sociale.

4. La concertation multisectorielle régionale et locale

- 4.1. Stimuler le travail de partenariat et de collaboration en rassemblant les acteurs du milieu pour le maintien des communautés, l'inclusion et le développement social.

5. L'engagement des élus et la cohésion des politiques

- 5.1. Sensibiliser les instances décisionnelles (politiques et économiques) aux impacts qu'engendrent les inégalités sociales.
- 5.2. Impliquer les élus du territoire dans les actions ainsi que dans les instances reliées à la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale.

6. La connaissance des ressources existantes impliquées dans la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

- 6.1. Améliorer la connaissance, la communication et les relations entre les ressources existantes.
- 6.2. Faire rayonner les ressources dans la communauté ainsi que dans le réseau public, les ministères, les municipalités, la commission scolaire et autres partenaires.

CRITÈRES LOCAUX :

- Le projet offre un service direct à la population en situation de pauvreté

(Q 6 : À qui d'adresse le projet).

- Le promoteur possède une expertise terrain reconnue par le milieu communautaire en matière de lutte à la pauvreté et d'inclusion sociale, sinon il s'associe à un partenaire la possédant.

(Q 2 : Description de l'organisme (mission, activités, services offerts, clientèle et Q-8 : Si vous réalisez le projet en partenariat, avec qui et quels sont leurs rôles et expertises).

- Le projet ne dédouble pas un service, une activité d'un autre organisme.

(Q 7 : Si les actions sont semblables à d'autres déjà existantes, indiquez les démarches pour assurer une complémentarité).

- Critère 4 : Soutenir des initiatives qui ont été bénéfiques.

(Q-9 a : Résultats attendus et les moyens pour les évaluer et Q-9 b : en quoi les pratiques sont éprouvées ou novatrices).

- Le projet offre une desserte territoriale dans 3 municipalités et plus.

(Q 3 : Nommez les principales municipalités où se réaliseront les activités prévues).

- Participation des personnes en situation de pauvreté dans une ou plusieurs étapes du projet. Par exemple : conception du projet, suivi des différentes étapes du projet par un comité-avisé, participation à des focus-groupes, bénévolat du projet, comité d'évaluation du projet, comité des suites du projet, etc.

Note importante : Ce n'est qu'à la **Question 11** du questionnaire que vous pouvez ajouter des informations sur cet aspect de votre projet.